

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.17PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 702'000.-- pour les travaux
de remplacement de la conduite d'eau Montélaz-Beauregard**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 mai 2010 en salle de Conférence au SEY.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Christiane Layaz-Rochat, Martin Baragaño, Yvan Gindroz, Christian Giroud, Jean-Paul Giroud, Gnanaseelan Subramaniam, Jean-Louis Vial, Jérôme Wulliamoz et Jean-Noël Pasteur désigné comme premier membre et rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Cédric Pillonel accompagné de MM. Bujard chef du SEY et Schmid responsable du bureau technique. Nous les remercions pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies sur ce chantier.

Description technique

La conduite actuelle, réalisée en Eternite ne sera pas extraite pour des raisons de coût du fait de la composition amiante-ciment qui demande des sécurités pour les personnes occupées à démonter le matériel. Dans le terrain elle ne représente aucun danger.

Selon la configuration du terrain qui est dans une zone de glissement, 2 cm par année, le choix d'un tuyau ciment représente des avantages. Sa composition est un tuyau acier entouré d'une bande à l'intérieur et extérieur de gaz entourée de mortier. De ce fait le tuyau garde une certaine souplesse qui permet d'être posé à la suite de la creuse.

En ce qui concerne la creuse de la fouille, elle se fait avec une machine à godets qui évite d'étayer et permet de poser la conduite directement derrière. Pour cette machine, il y a que deux entreprises, une en Suisse allemande et l'autre à Method. L'avantage de ce système comparé à une fouille en ville, le coût du génie civil est fort diminué soit Frs 131'000.--.

En cas de rupture de la conduite la perte serait de 4000 m³ heure, le réservoir est équipé d'une vanne automatique qui se ferme à partir d'un certain débit.

Couverture du sol

La conduite va traverser une zone agricole composée de 3 propriétaires, pour cette raison les travaux vont commencer à la fin des récoltes soit au début de l'hiver ou fin février. La convention avec les agriculteurs est de remettre le terrain dans l'état qu'il était, ce qui veut dire que les cailloux d'une certaine grosseur doivent être éliminés.

Conclusion

L'opportunité se présente pour remplacer la conduite en Eternit et de passer de 150 mm de diamètre à 300 mm sans enlever l'ancienne conduite, ce qui apportera un plus pour le réservoir de Beauregard. C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR10.17PR du 23 avril 2010 tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains le 20 mai 2010

Le rapporteur



Jean-Noël Pasteur

Annexe : Plan de zone glissement des terrains